

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN36

présenté par

M. Rancoule, M. Berteloot, M. Boccaletti, M. Taverne, Mme Martinez, M. Jacobelli,
Mme Colombier, M. Gonzalez, M. Giletti, M. Girard et Mme Galzy

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer aux deux dernières lignes du tableau les deux lignes suivantes :

«

Crédits de paiement de la mission de la "Défense"	48,04	52,04	56,04	59,04	60,74	61,74	62,63	400,27
variation	+4	+4	+4	+3	+1,7	+1	+0,6	

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à proposer une évolution différente des ressources budgétaires de la mission « Défense » entre 2024 et 2030, hors charges de pensions et à périmètre constant. Les efforts d'augmentations de crédits de paiement doivent se faire dès les premières années de la Loi de Programmation Militaire pour répondre aux besoins urgents de nos Armées pour qu'elles remontent en puissance plus rapidement.

Tel est l'objet de cet amendement.